



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 127911

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de l'ostéopathie en France. Les patients, étudiants et ostéopathes sont inquiets quant à la dégradation de la qualité des pratiques en ostéopathie, à l'absence de lisibilité offerte aux patients dans le choix de leur praticien, au nombre de centres de formation et leur qualité ainsi qu'à la précarisation de la situation des jeunes professionnels. Les professionnels de santé demandent un relèvement des critères d'agrément des établissements de formation en ostéopathie ainsi que l'élaboration d'un référentiel de formation de 4 200 heures (5 ans) dont 1 000 heures de clinique conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Elle lui demande donc quelles mesures seront prises par le Gouvernement pour répondre aux revendications de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127911

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 2012, page 1044

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)